



Aurillac, le 19 Avril 2021

Objet : Information sur la prolongation des aides pour un employeur signant un contrat d'apprentissage

Madame, Monsieur,

En tant que directeur du Centre de Formation Omnisport d'Aurillac (UFA du CFA des métiers du Sport de Clermont Ferrand), je tenais à vous informer que **l'aide exceptionnelle versée aux employeurs qui recrutent un apprenti est prolongée jusqu'au 31 décembre 2021**. (Décret n°2021-363 du 31 mars 2021 paru au J.O. du 1^{er} avril 2021)

Pour rappel, le montant de cette aide est de **5 000€** pour **l'embauche d'un alternant de moins de 18 ans et de 8 000€** pour **l'embauche d'un alternant de plus de 18 ans et jusqu'à 30 ans révolus**.

L'aide est versée à l'employeur chaque mois lors de la 1^{ère} année du contrat d'apprentissage.

Exemple : si l'aide s'élève à 8000€, alors l'entreprise reçoit chaque mois pendant 1 an : $8000\text{€} / 12 = 666.67\text{€}$

Le versement de l'aide, par l'Agence de services et de paiement (ASP), est automatique dès lors que :

- Le contrat signé est transmis à l'opérateur de compétences (Opco) pour enregistrement. Le processus de demande d'aide est alors enclenché, les services du ministère du Travail (DGEFP) transmettent le contrat éligible à l'aide unique à l'Agence de services et de paiement (ASP),
- La déclaration sociale nominative (DSN) de l'apprenti est communiquée tous les mois par l'employeur aux organismes de protection sociale (URSSAF, MSA, CPAM, etc...)

Toutes les informations sont disponibles dans l'espace mis à disposition de l'employeur sur le portail Sylae (portail internet à disposition de l'employeur pour toutes les aides versées par l'ASP) pendant toute la durée du contrat. Une aide en ligne est disponible sur <https://sylae.asp-public.fr>

Le CFO reste à votre disposition afin de vous accompagner dans la recherche d'un apprenti, pour les modalités d'inscription, de formation.

Pour toutes questions concernant le contrat d'apprentissage, les aides, les documents à envoyer, vous pouvez contacter Stéphanie Vialle au CFA au 04 73 30 23 65

Je reste, en tant que directeur du CFO, à votre entière disposition et vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes salutations les meilleures.

Le Directeur du CFO

Walter OLOMBEL